



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



20 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT, LA FNAIM, LE SNPI ET L'UNIS S'ENGAGENT POUR FACILITER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS EN FAVORISANT L'ACCÈS AU PARC PRIVÉ

Jacques CHANUT, Président d'Action Logement Groupe, **Jean-Baptiste DOLCI**, Vice-président, **Bruno ARCADIPANE**, Président d'Action Logement Services, **Alain KAUFFMANN**, Vice-président, **Marie-Angèle LOPES**, Présidente de l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives, **Jean-François BUET**, Président de la FNAIM, **Alain DUFFOUX**, Président du SNPI, et **Christophe TANAY**, Président de l'UNIS, ont signé jeudi 20 juillet, une convention de partenariat pour la mobilisation du parc locatif privé en faveur de la mobilité des salariés, en présence d'**Olivier NIVAUULT**, Président de PLURIENCE.

Face aux difficultés rencontrées par les jeunes entrant sur le marché du travail, les salariés en contrats courts, en reprise d'emploi ou en mobilité, les partenaires sociaux d'Action Logement et les Syndicats de professionnels de l'immobilier s'engagent à renforcer leur collaboration visant à mobiliser le parc locatif privé et ainsi contribuer à lever les freins à l'emploi.

Avec 6,8 millions de logements et 2 millions d'entrées par an, le parc locatif privé constitue de fait une offre complémentaire au parc locatif social. Le groupe Action Logement est engagé depuis plus de 20 ans en faveur de la sécurisation des parcours résidentiels des salariés. Il a développé des dispositifs innovants tels l'AVANCE LOCA-PASS® et plus récemment Visale, un dispositif gratuit de cautionnement du parc privé totalement dématérialisé, permettant de faciliter l'accès des salariés au parc locatif privé et ainsi leur mobilité professionnelle.

Afin de mieux faire connaître ces dispositifs et augmenter leur diffusion au profit des bénéficiaires prioritaires, la FNAIM, le SNPI et l'UNIS s'engagent aux côtés du groupe Action Logement à poursuivre leurs actions en faveur de la promotion de Visale auprès de leurs agents immobiliers adhérents et par ailleurs à travailler à la conception d'un dispositif innovant de mobilisation du parc privé.

Déterminé à apporter des réponses toujours mieux adaptées aux besoins des salariés, le groupe Action Logement souhaite ainsi amplifier son intervention pour mobiliser davantage le parc locatif privé. Aussi il engagera, au second semestre 2017, sur 4 territoires pilotes (Nantes Métropole, Grand Orly Seine Bièvre, Dunkerque et Aix-les-Bains), en lien étroit avec la FNAIM, le SNPI, l'UNIS, PLURIENCE et ses

adhérents implantés sur les territoires concernés, un projet de préfiguration d'une offre nouvelle, dénommée « Louer pour l'emploi » qui vise un double objectif stratégique : mobiliser une offre locative privée accessible et faciliter les parcours emploi- logement des salariés.

Les parties prenantes conviennent des enjeux de la préfiguration de l'offre « Louer Pour l'Emploi » et de son déploiement rapide à l'échelle nationale.

Pour Action Logement, il s'agit notamment de :

- Mobiliser ou flécher une offre locative privée accessible au profit des salariés.
- Mieux accompagner les mobilités professionnelles et contribuer à l'attractivité des territoires.
- Fluidifier les parcours résidentiels pour que le logement ne soit plus un frein à l'emploi.
- Développer les liens avec les différents acteurs et professionnels immobiliers du parc privé pour accroître les synergies et favoriser l'innovation au service de l'utilité sociale.

Pour les Syndicats professionnels de l'immobilier, il s'agit notamment de :

- Bénéficier d'une large sécurisation des risques locatifs à proposer aux bailleurs mandants, au-delà du périmètre Visale.
- Accéder à des candidatures certifiées Louer Pour l'Emploi et accélérer les délais de mise en location.
- Proposer aux mandants un régime d'aides à la rénovation souple et réactif.
- Démontrer la place du bailleur privé dans les politiques publiques du logement.

Jacques Chanut, Président d'Action Logement Groupe, se félicite : « *Le groupe Action Logement, démontre par cette signature sa détermination à apporter des réponses concrètes et innovantes aux difficultés réelles auxquelles sont confrontés les salariés pour accéder à un logement. Ce projet collectif de mobilisation du parc locatif privé, conduit en collaboration étroite entre la FNAIM, le SNPI, l'UNIS, PLURIENCE et les équipes de l'APAGL et d'Action Logement Services, va permettre de préfigurer un cadre d'intervention renouvelé au plus près des besoins des salariés et ainsi contribuer à ce que le logement ne soit plus un frein à la mobilité et à l'emploi.* »

Pour Marie Angèle Lopes, Présidente de l'APAGL, « *Cette convention s'inscrit dans la continuité des relations engagées sur les territoires avec les agents immobiliers, pour mieux faire connaître Visale, et répondre aux besoins logement des jeunes et des salariés en mobilité, via une offre élargie, favorisant ainsi l'accès à l'emploi.* »

«*La FNAIM, représentante des professionnels de l'immobilier, accompagne Action Logement depuis plusieurs mois maintenant dans sa volonté de mobiliser le parc locatif privé en faveur de la mobilité des salariés. La garantie Action Logement Visale aide déjà et va continuer à aider des milliers de locataires jeunes de moins de 30 ans à solvabiliser leur recherche d'un logement et favoriser ainsi leur mobilité professionnelle. Ce dispositif de garantie est en ligne avec notre vision positive, équilibrée et sociale du logement.*», déclare **Jean-François Buet, Président de la FNAIM.** »

« *Le SNPI accompagne tous les dispositifs de garanties de loyers depuis la GRL. C'est pour nous naturel de poursuivre maintenant avec Visale. Je me félicite que le nouveau dispositif cible mieux les populations qui ont réellement besoin d'une aide à la mobilité dans leurs recherches d'emplois.* », déclare **Alain DUFFOUX, Président du SNPI.**

« *Les professionnels de l'immobilier, en signant la convention Louer pour l'Emploi, prennent l'engagement, dans l'intérêt général, d'être les acteurs incontournables de la politique à venir de l'exécutif "habitat, emploi et mobilité". Pour répondre à l'insuffisance de l'offre de logements en zones tendues notamment, les professionnels de l'immobilier sont déterminés, à promouvoir l'apport du parc privé existant et le statut social du bailleur privé. L'accès à un logement favorise l'accès à un emploi* », déclare **Christophe TANAY, Président de l'UNIS.**

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 72 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

A PROPOS DE L'ASSOCIATION POUR L'ACCES AUX GARANTIES LOCATIVES

L'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), organisme paritaire du groupe Action Logement régie par la loi de 1901, a été créée en 2005. Sa mission principale au sein du groupe, est d'organiser la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation locative du parc privé, notamment Visale, d'en assurer le pilotage, les conditions de leur évolution, ainsi que leur évaluation.

Visale est un dispositif gratuit de cautionnement du parc privé, financé et géré par Action Logement. Il couvre le paiement du loyer et des charges en cas d'impayé survenant au cours des 3 premières années du bail. Visale garantit l'accès au logement des jeunes de moins de trente ans, ainsi que des salariés de plus de 30 ans entrant dans un emploi. Totalement dématérialisé, Visale s'obtient simplement et rapidement via le site dédié visale.fr, sur lequel les locataires et les bailleurs effectuent toutes leurs opérations en parfaite sécurité. Retrouvez toutes les informations sur www.visale.fr.

Plus d'informations sur : www.visale.fr - @Visale.fr

A PROPOS DE LA FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'une des principales organisations des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Plus d'informations sur : www.fnaim.fr - @FNAIM

A PROPOS DU SNPI

Le Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI), est une organisation patronale du secteur immobilier. Créé en 1960 et résolument orienté vers le professionnalisme, le SNPI se veut une organisation totalement consacrée à la défense des intérêts de ses adhérents : Agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics de copropriétés, et experts en évaluation immobilière.

Dialogue, dynamisme, rencontres et représentation auprès des pouvoirs publics sont les maîtres mots de son action qui accompagne au quotidien plus de 11 000 membres au travers de 8 400 entreprises. En effet, depuis plus de 50 ans, le SNPI, par son implication constructive, a su s'imposer comme un interlocuteur de référence des instances de décisions.

Signataire de la Convention Collective Nationale de l'Immobilier, le SNPI contribue à son évolution tout en veillant aux attentes de ses adhérents employeurs.

Enfin, le SNPI assure soutien et accompagnement collectif et individuel à ses membres grâce aux services proposés par ses filiales VHS Assurances et Asseris cabinets de courtage en assurances, VHS Business School établissement privé d'enseignement technique supérieur et à ses juristes spécialisés en droit immobilier et en droit social.

Plus d'informations sur : www.snpi.com - @SNPI_fr

A PROPOS DE L'UNIS

Représentative des 5 métiers que sont les syndics de copropriété, les gestionnaires locatifs, les agents immobiliers, les promoteurs-rénovateurs et les experts, l'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS) regroupe des acteurs indépendants, réseaux et groupes dans toutes les régions de France.

Pour garantir un service de proximité aux clients de ses adhérents, l'UNIS les accompagne, dans l'exercice de leur métier, en leur offrant une formation initiale et/ou continue, de qualité. L'UNIS met également à leur service un conseil juridique pertinent qui prend en compte les dernières évolutions réglementaires et numériques.

Force de proposition et de réflexion, l'UNIS interpelle les pouvoirs publics et siège au sein des principales instances, en particulier le CNTGI (CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSACTION ET DE LA GESTION IMMOBILIERES).

Plus d'informations sur : www.unis-immo.fr - @unis_immo

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Bertrand Paul - 01 55 30 70 75 / 06 62 70 77 05 / Aude Vayre - 01 55 30 70 81 / 06 14 64 15 65 / actionlogement@grayling.com

Direction de la Communication : Aurélia Leroux / Jean-François Faucher communication@actionlogement.fr

FNAIM

Galivel& Associés - Carol Galivel / Julie Roland - 01 41 05 02 02 galivel@galivel.com

SNPI

Castor & Co - Ann-Katrin Jégo - 06 64 68 84 81 - akjego@live.fr

UNIS

Service Communication : communication@unis-immo.fr

Céline CHEVÉ-ROUXEL : 01 55 32 01 10 - Christophe MAURISSET LATOUR : 01 55 32 01 06

Cristina de GABRIAC : 06 16 24 80 88 cdg.degabriac@gmail.com